



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉCISION N°2025-5

**PORTANT ADOPTION DE L'EXPERTISE SANITAIRE INTITULEE
« PATIENTS ATTEINTS D'UN CANCER BRONCHIQUE
NON A PETITES CELLULES
INDICATIONS DES TESTS MOLECULAIRES
EN VUE DE LA PRESCRIPTION DE TRAITEMENTS DE PRECISION –
ACTUALISATION 2024 »**



Le Président de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L.1415-2 et D. 1415-1-8 du code de la santé publique relatifs aux missions de l'Institut,
Vu l'article 28 du règlement intérieur en vigueur de l'Institut relatif à la commission des expertises,
Vu la décision 2023-02 portant adoption de l'expertise intitulée « Recommandations d'indications des tests moléculaires pour les patients atteints d'un cancer bronchique non à petites cellules en vue de la prescription de traitements de précision »,
Vu l'avis de la commission des expertises en date du 11 février 2025 relatif aux recommandations
Vu la version modifiée de l'expertise susvisée en date du 11 mars 2025,

DECIDE :

Article 1

Compte tenu du respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'expertise sanitaire et du respect des règles de qualité, de méthode et des règles déontologiques édictées par l'Institut national du cancer, l'expertise ci-jointe intitulée « Patients atteints d'un cancer non à petites cellules – Indications des tests moléculaires en vue de la prescription de traitements de précision – Actualisation 2024 » présentée sous deux formats Rapport et Synthèse, est adoptée.

Article 2

La décision d'adoption est publiée au Registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer.

Fait le 19 mars 2025

SIGNÉ

Norbert IFRAH
Président